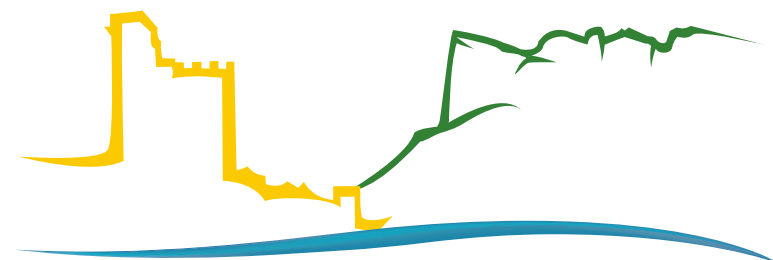
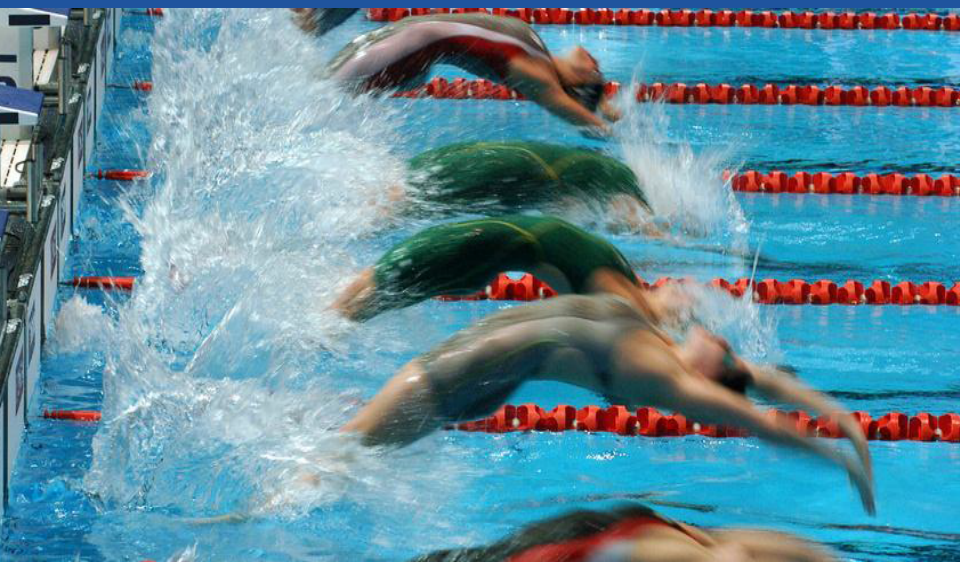


# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS – CŒUR DE DROME

## ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS  
*Cœur de Drôme*

# LES ENJEUX DE L'ETUDE

- ➔ En prenant appui sur les données existantes, donner à la Communauté de Communes **une très bonne visibilité de l'offre et de la demande en termes de pratiques aquatiques**
- ➔ **Mettre en exergue les spécificités de ce jeune territoire** et formuler des préconisations en conséquence
- ➔ **Faire converger l'offre et la demande**
  - au vu de l'évolution des pratiques et des pratiquants (sport-loisirs, sport-santé, remise en forme, activités ludiques et de détente)
  - en fonction des ambitions de la Collectivité dans le champ des pratiques aquatiques
- ➔ Intégrer dès la phase de préprogrammation les solutions **techniques, fonctionnelles et environnementales** donnant lieu à un équipement au **coût de fonctionnement maîtrisé** et s'inscrivant dans une **démarche de développement durable et d'efficience publique**
- ➔ **Evaluer au plus juste les coûts en investissement** pour une **maîtrise des coûts** tout au long des phases études et un respect de l'enveloppe financière allouée au projet
- ➔ **Partager avec la Maîtrise d'Ouvrage notre connaissance des centres aquatiques et des procédures à mettre en œuvre en vue d'un équipement attractif, à l'image du territoire communautaire et au coût global maîtrisé**

# DEROULEMENT DE L'ETUDE

**PHASE 1 : ACTUALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

Commission Sports du 29 octobre

**PHASE 2 : PROPOSITION DE SCENARIOS**

Réunions de travail de pré-programmation le  
24 novembre et le 22 décembre

**RESTITUTION**

Réunion de restitution finale d'un scénario de  
préprogrammation le 19 janvier



## Principales étapes du travail de la 3CPS

Le travail relatif au projet d'équipement aquatique a été mené par les instances suivantes de la 3CPS :

- La **Commission Sports**, l'une des 9 Commissions thématiques de la 3CPS, qui réunit 14 élus communautaires particulièrement sensibilisés aux enjeux sportifs
- Le **Séminaire d'élus**, instance ad hoc qui a réuni 25 élus pour travailler collectivement sur le projet
- Le **Conseil Communautaire**, l'assemblée délibérante de la 3CPS, chargée d'administrer les affaires de l'intercommunalité

**PHASE 1 : ETUDE DE FAISABILITE**  
Commission Sports du 29 octobre 2014

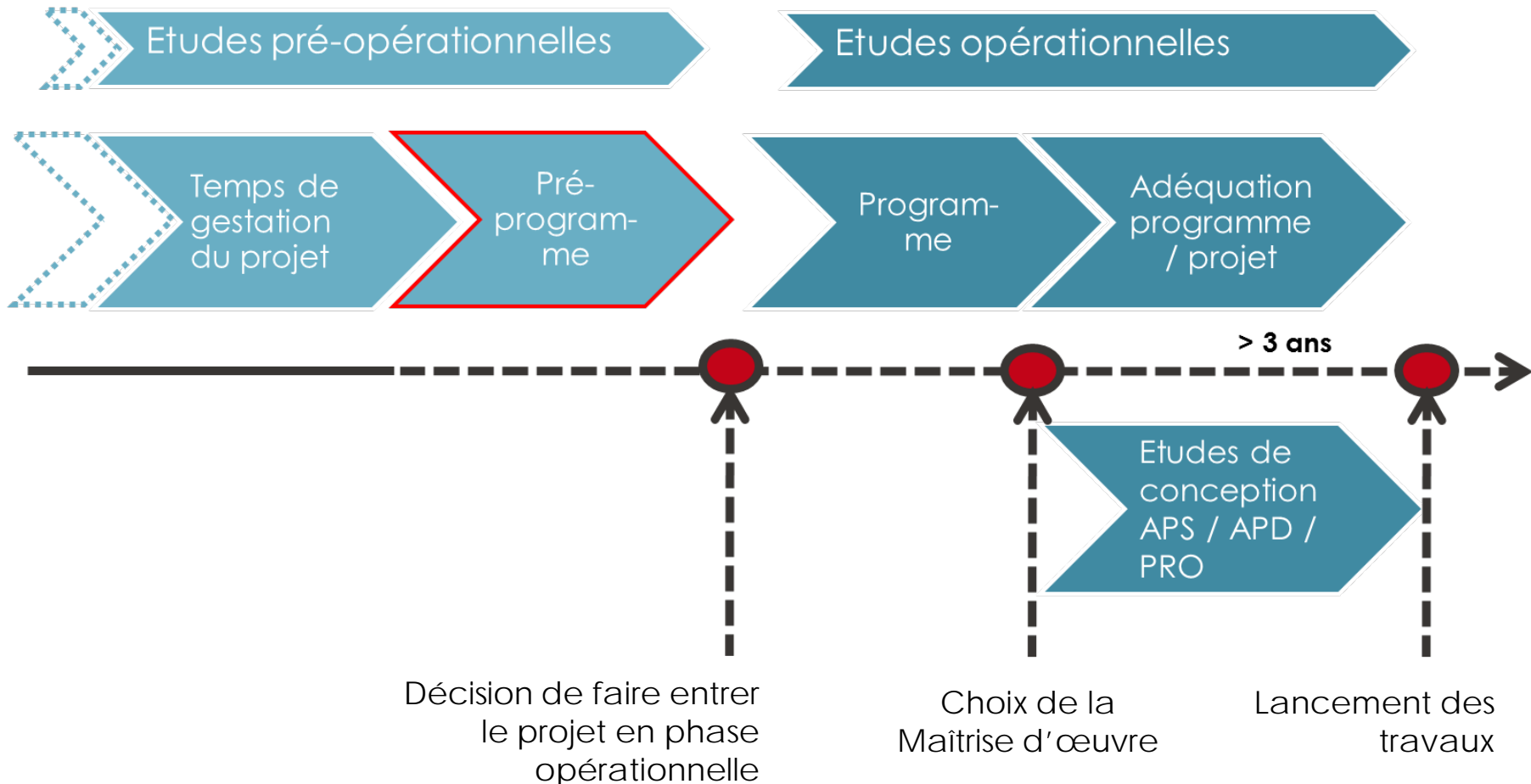
**PHASE 2 : PROPOSITION DE SCENARIOS**  
Réunions de travail de pré-programmation le 24 novembre 2014 et le 8 janvier 2015

**PHASE 3 : APPROFONDISSEMENT D'UN SCENARIO**  
Séminaire d'élus du 30 mars 2015



# Les étapes prévisionnelles du projet d'équipement aquatique intercommunal

MAITRISE D'OUVRAGE



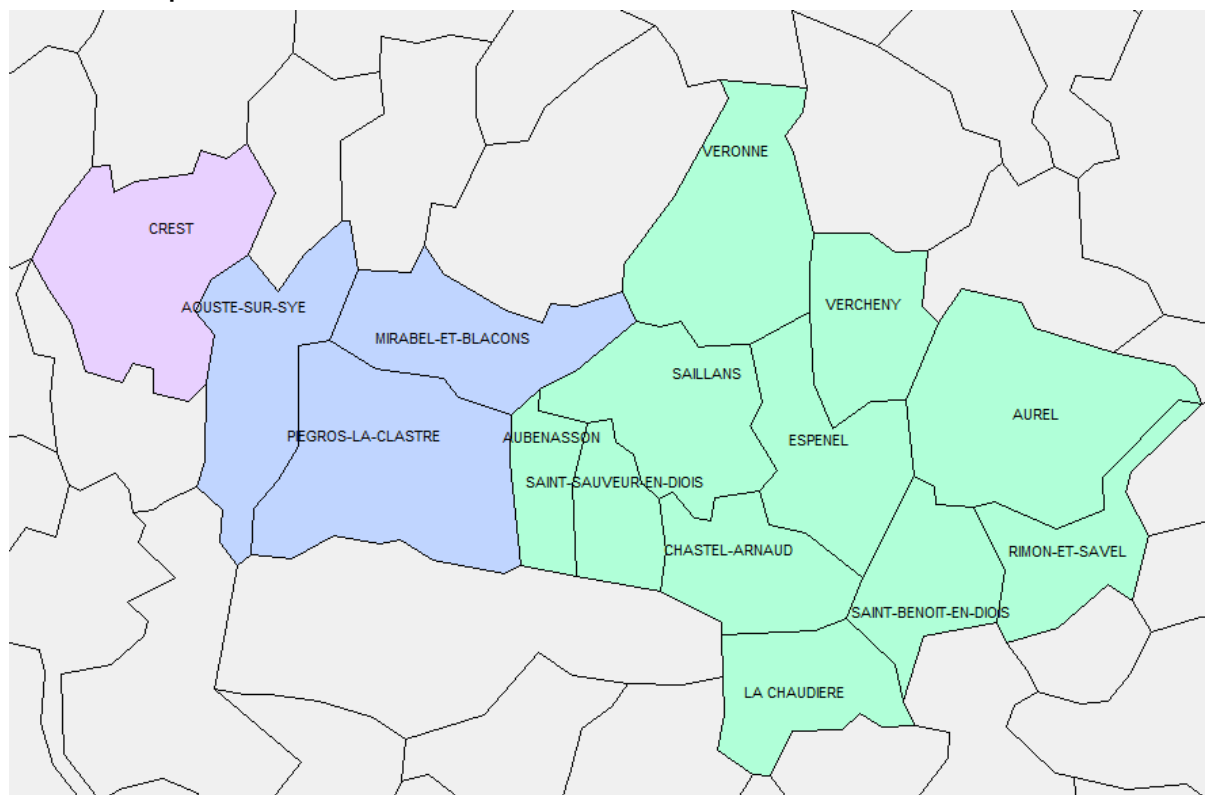
MAITRISE D'OEUVRE

→ La démarche d'information et de concertation engagée par la 3CPS intervient en amont de la prise de décision et alors que le projet demeure en phase pré-opérationnelle


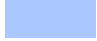
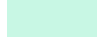
## 2. ECHELLES DE REFLEXION

# LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Un territoire jeune, créé en janvier 2014 suite à la fusion au sein d'un même EPCI de la Communauté de Communes du Crestois, de la Communauté de Communes du Pays de Saillans et de la Ville de Crest
- Un territoire majoritairement rural, rassemblant 14 414 habitants (Insee 2011) dont :
  - 8 008 habitants à Crest (56% de la population intercommunale)
  - 2 289 habitants dans l'ancienne CC du Pays de Saillans (16%)
  - 4 117 habitants dans l'ancienne CC du Crestois (29%)
- Le centre aquatique de Crest est identifié dans les statuts de la CCCPS. Il s'inscrit dans le cadre des compétences « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » en lien avec les compétences tourisme et développement économique



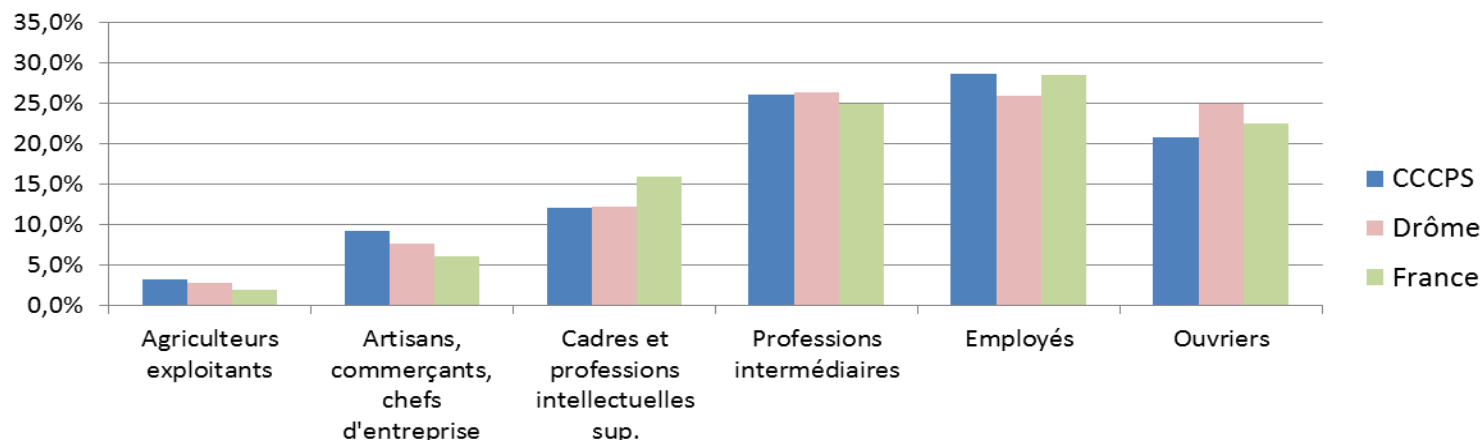
## LEGENDE

-  Ville de Crest
-  Territoire de l'ancienne CC du Crestois
-  Territoire de l'ancienne CC du Pays de Saillans

**Un bassin de population de plus de 14 000 habitants qui, à lui-seul, constitue une taille critique pour envisager la construction d'un équipement aquatique communautaire**

# LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

- Un territoire marqué par une forte orientation résidentielle, génératrice de nombreux déplacements pendulaires, notamment vers Valence, qui s'effectuent en voiture. Ainsi, 14% des salariés résidents de l'ex-CCPS, 23% des salariés résidents de la Ville de Crest et 21% des salariés résidents de l'ex-CCC travaillent dans le Grand Valentinois (*source : diagnostic du PLH des CC de la Vallée de la Drôme*)
- Par ailleurs, de nombreux déplacements s'effectuent aussi bien depuis l'est que depuis l'ouest vers le pôle d'emplois de Crest
- **Crest est la Ville centre de la Vallée de la Drôme-Diois**, elle se caractérise par le poids du tertiaire, de l'administration et du commerce, mais aussi par la présence de groupes alimentaires. On compte 0,52 emploi par habitant à Crest, contre 0,407 à l'échelle de la CCCPS et 0,421 à l'échelle de la Drôme
- Par rapport aux échelles nationale et départementale, les emplois d'agriculteurs, d'artisans / commerçants / chefs d'entreprise et employés sont sur-représentés au sein de la CCCPS, contrairement aux emplois d'ouvriers et de cadres.



*Répartition des emplois au lieu de travail par catégorie socio-professionnelle*

Des emplois qui se concentrent à l'est du territoire (Crest / Valence / Confluence), générant de nombreux déplacements pendulaires . Au vu de la place de Crest comme pôle d'emplois, les actifs sur leur lieu de travail constitueront une typologie d'utilisateurs à intégrer à la réflexion.



# LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

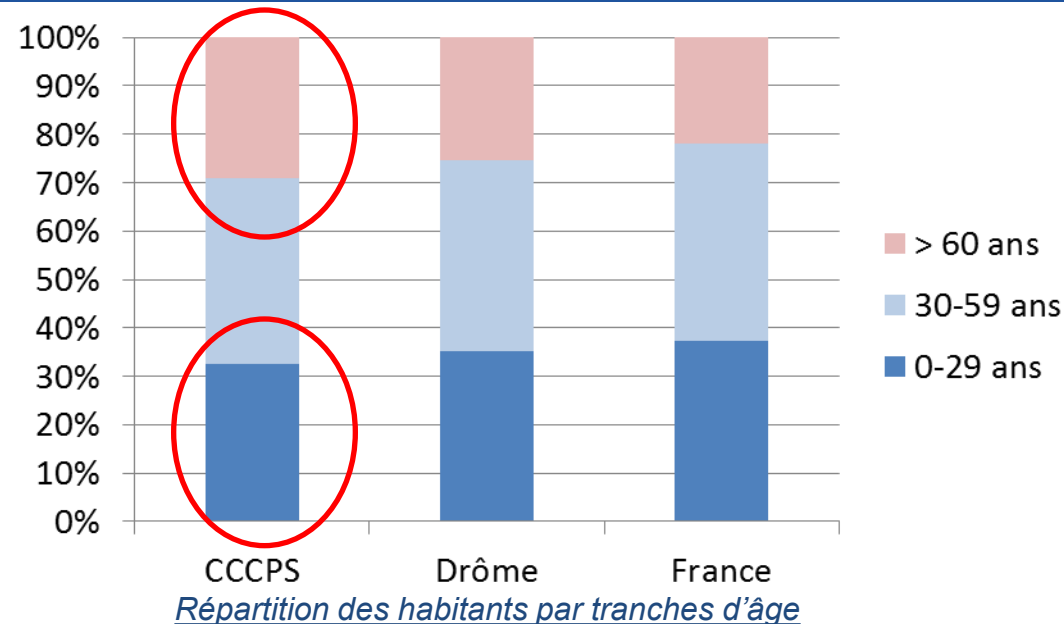
- Les tendances récentes montrent une croissance démographique accrue par rapport aux décennies précédentes (cf. tableau ci-dessous). Le dynamisme démographique est fort dans le Pays de Saillans, par ailleurs territoire le plus rural de la CCCPS
- Qui plus est, les données récentes (source : diagnostic du PLH de la Vallée de la Drôme) montrent une croissance forte des moins de 20 ans, ainsi qu'une croissance forte des 40-59 ans, confirmant l'orientation « familiale » du territoire
- Réciproquement, les 20-40 ans ont tendance à quitter le territoire pour les études ou l'emploi.

	croissance 2011-1968	croissance rythme annualisée 2011-1968	croissance 2011-1999	croissance rythme annualisée 2011-1999	croissance 2011-2006	croissance rythme annualisée 2011-2006
Crest	12%	0,28%	3,48%	0,27%	2,85%	0,48%
CC du Pays de Saillans	21%	0,48%	23,86%	1,84%	13,82%	2,30%
CC du Crestois	73%	1,66%	15,68%	1,21%	4,02%	0,67%
CCCPS	<b>26%</b>	<b>0,60%</b>	<b>9,65%</b>	<b>0,74%</b>	<b>4,79%</b>	<b>0,80%</b>
Drôme	42%	0,96%	11,47%	0,88%	4,14%	0,69%

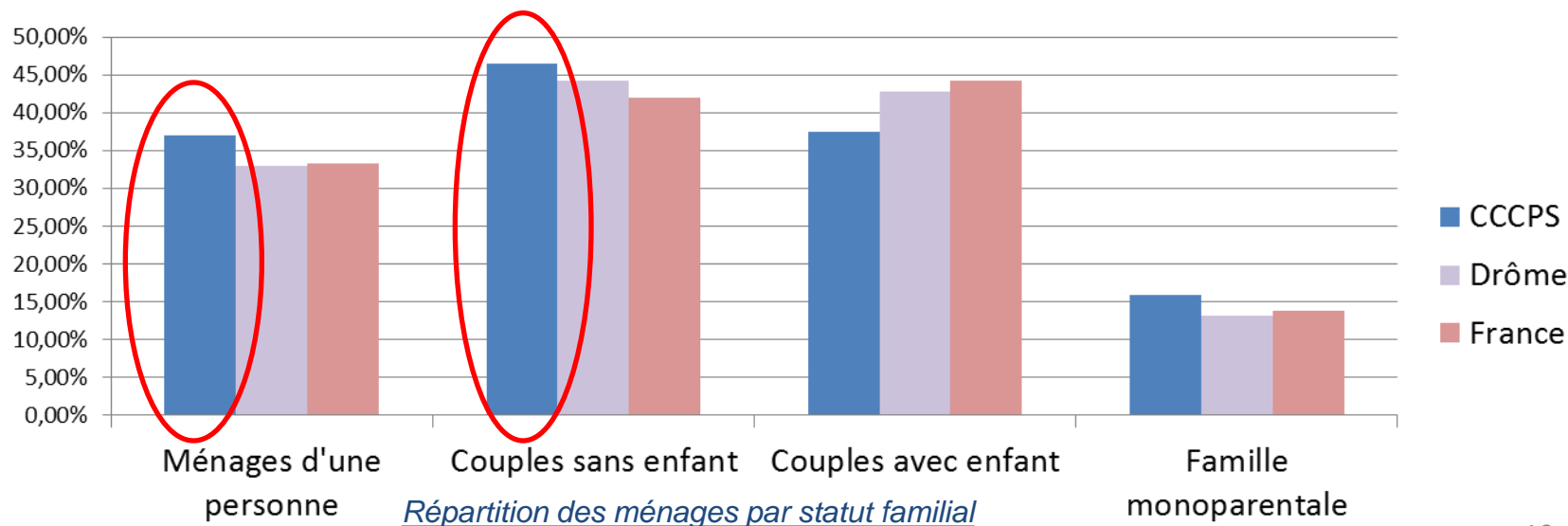
*Source : Insee*

**Un territoire marqué par un essor démographique notable au cours de la dernière décennie, notamment porté par l'arrivée croissante de jeunes, confirmant aussi l'orientation familiale de ce territoire**

# LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES



- Le territoire est d'ores et déjà confronté à la problématique du vieillissement (à la fois vieillissement endogène et arrivée d'une part importante de retraités).
- En lien avec le vieillissement et le départ des jeunes, force est de constater l'importance des couples sans enfant et des ménages d'une personne



**Un processus de vieillissement de la population à intégrer à la réflexion**

# LA CCCPS – EQUIPEMENTS AQUATIQUES

- 1 seul équipement aquatique à l'échelle de la CCCPS : la piscine municipale estivale de la Ville de Crest
- La CCCPS ne comporte donc aucun équipement aquatique fonctionnant à l'année
- L'évolution de la piscine estivale de Crest en piscine fonctionnant à l'année n'est pas envisageable : vieillissement de la structure, fonctionnalité inadaptée, site d'implantation exigu...

Commune	Nom de l'équipement	Année de mise en service	Année des derniers travaux	Ouverture	Longueur	Largeur	Surface
Crest	Piscine municipale plein-air	1957	travaux réalisés entre 2004, 2007 et 2013	oui	25,90 m	12,70 m	329 m <sup>2</sup>
					10,00 m	10,00 m	100 m <sup>2</sup>

## Bilan des équipements aquatiques du territoire

- En parallèle, le territoire comporte des sites de pratique de canoë-kayak et autres disciplines nautiques, renforçant d'autant plus le besoin d'apprentissage de la natation

→ La CCCPS, un territoire offrant aux habitants et usagers de nombreuses APPN (Activités Physiques de Pleine Nature) mais ne disposant pas de plans d'eau fonctionnant à l'année

# LA CCCPS – EQUIPEMENTS AQUATIQUES

- Une 1<sup>ère</sup> approche du niveau d'équipement en piscine d'un territoire est fondée sur l'utilisation de ratios : un ratio de 50 hab. /m<sup>2</sup> (ou 0,02 m<sup>2</sup> / hab) est réputé satisfaire la demande des différentes typologies d'usagers (scolaires / associations / grand public...)
- Cette approche met en exergue pour la CCCPS un déficit en surfaces de plans d'eau fonctionnant à l'année de 283 m<sup>2</sup> en 2011 et de plus de 330 m<sup>2</sup> à horizon 2030 (à surfaces de plans d'eau égales).
- Ce déficit est amené à s'accroître au vu :
  - De la croissance démographique attendue à l'échelle de la CCCPS
  - De la diversification des pratiques aquatiques et de l'engouement croissant pour ces pratiques

Situation 2011	population CCCPS ( <i>Insee 2011</i> )	14 414
	surfaces nécessaires par hab. (grille d'urbanisme)	0,020 m <sup>2</sup>
	surfaces couvertes et fonctionnant à l'année nécessaires	288,3 m <sup>2</sup>
	surfaces couvertes et fonctionnant à l'année à construire	<b>288,3 m<sup>2</sup></b>
Simulation 2030	population CCCPS ( <i>projection sur la base de la croissance 1999-2011</i> )	16 704
	surfaces nécessaires par hab. (grille d'urbanisme)	0,020 m <sup>2</sup>
	surfaces couvertes et fonctionnant à l'année nécessaires	334,1 m <sup>2</sup>
	surfaces couvertes et fonctionnant à l'année à construire	<b>334,1 m<sup>2</sup></b>

*Bilan des surfaces de plan d'eau existantes et à créer à l'échelle de la CCCPS*

- Au vu de sa population, et notamment au vu des perspectives de croissance démographique, la CCCPS est en soi un territoire pertinent de réflexion pour la construction d'un équipement aquatique
- Néanmoins, il s'avère opportun de répondre à des besoins à une échelle géographique élargie dans une perspective de développement économique, sportif et touristique et afin d'optimiser le fonctionnement futur de l'équipement

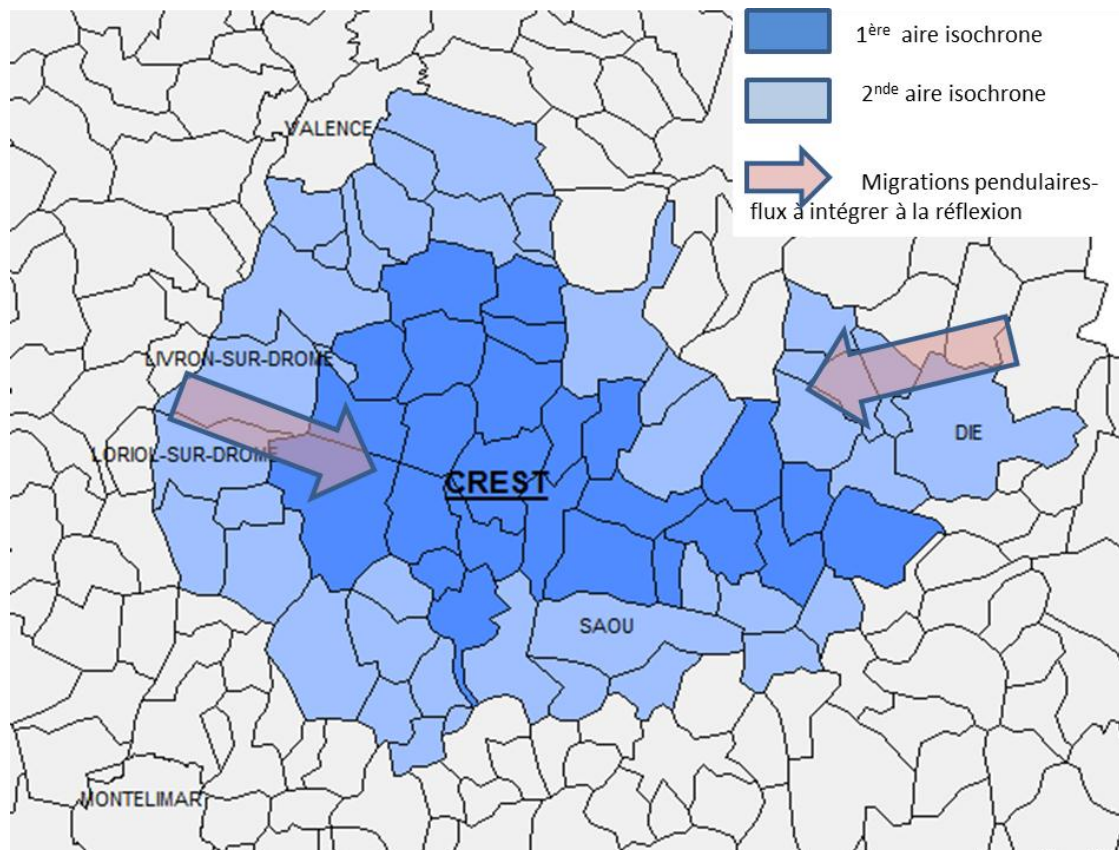
# ZONE DE CHALANDISE

Au vu du niveau d'équipements en bassins aquatiques et des habitudes de déplacement sur le territoire, un équipement aquatique CCCPS à Crest aura vocation à rayonner sur un périmètre dépassant largement les frontières administratives de la CCCPS

La zone de chalandise présumée du futur équipement est constituée de 2 isochrones, tels qu'illustrés sur la carte ci-contre. La zone de chalandise du futur équipement s'étend ainsi théoriquement jusqu'à 30 min. de déplacement en véhicule léger autour de l'équipement :

- Isochrone 1 : de 10 à 20 min. de déplacement en véhicule léger
- Isochrone 2 : de 20 à 30 min. de déplacement en véhicule léger

A noter l'absence de corrélation entre périmètres administratifs (Communauté de Communes, SMDVD...) et zone de chalandise: les usagers s'affranchissent des limites institutionnelles pour leurs pratiques de loisirs



*Zone de chalandise prévisionnelle d'un équipement aquatique CCCPS à Crest*

- La zone de chalandise constitue une échelle de réflexion pertinente pour penser et dimensionner le futur équipement
- Eu égard aux temps de déplacements et aux flux observés sur le territoire, cette zone de chalandise s'étend sur la Vallée de la Drôme et le Diois
- C'est en se projetant à l'échelle de sa zone de chalandise qu'un équipement aquatique CCCPS optimisera son attractivité, son fonctionnement et la réponse aux besoins sportifs, scolaires, de loisirs, touristiques et économiques.

# ZONE DE CHALANDISE– EQUIPEMENTS AQUATIQUES

- 5 équipements aquatiques à l'échelle de la zone de chalandise
- Parmi eux, 1 seul équipement fonctionnant à l'année et rentrant en compte pour l'évaluation de la réponse aux besoins
- Absence de piscines structurantes

Commune	Nom de l'équipement	Année de mise en service	Année des derniers travaux	Ouverture	Longueur	Largeur	Surface
Bourdeaux	Piscine municipale plein-air	1963	travaux d'étanchéité au début des années 2000	oui	24,00 m	12,00 m	288 m <sup>2</sup>
Crest	Piscine municipale plein-air	1957	travaux réalisés entre 2004, 2007 et 2013	oui	25,90 m	12,70 m	329 m <sup>2</sup>
					10,00 m	10,00 m	100 m <sup>2</sup>
Die	Piscine du camping	1953	travaux réalisés en 2008	oui	25,00 m	12,50 m	313 m <sup>2</sup>
					12,00 m	9,00 m	108 m <sup>2</sup>
Livron-sur-Drôme	Piscine municipale plein-air	1970	aucun	oui	25,00 m	15,00 m	375 m <sup>2</sup>
Livron-sur-Drôme	Piscine municipale plein-air	1970	aucun	oui	15,00 m	15,00 m	225 m <sup>2</sup>
Loriol-sur-Drôme	Piscine Municipale	1977	travaux planifiés en décembre 2014 (1 mois)	non	25,00 m	10,00 m	250 m <sup>2</sup>

## Bilan des équipements aquatiques de la zone de chalandise

Surfaces de plans d'eau fonctionnant à l'année	250,0 m <sup>2</sup>
Population zone de chalandise	94 400
Surfaces de plans d'eau fonctionnant à l'année par hab.	0,0026 m <sup>2</sup>
Nombre d'habitants par m <sup>2</sup> de plan d'eau fonctionnant à l'année	378

# ZONE DE CHALANDISE– ANALYSE QUANTITATIVE DE L'OFFRE

- Une 1<sup>ère</sup> approche du niveau d'équipement en piscine d'un territoire est fondée sur l'utilisation de ratios : un ratio de 50 hab. /m<sup>2</sup> (ou 0,02 m<sup>2</sup> / hab) est réputé satisfaire la demande des différentes typologies d'usagers (scolaires / associations / grand public...)
- Cette approche met en exergue pour la zone de chalandise un **déficit notable en surfaces de plans d'eau fonctionnant à l'année.**
- **Ce déficit est amené à s'accroître** au vu :
  - De la croissance démographique attendue à l'échelle de la Vallée de la Drôme-Diois
  - Du vieillissement des équipements de la zone de chalandise (5 équipements datant des années 50, 60 ou 70)
  - De la diversification des pratiques aquatiques et de l'engouement croissant pour ces pratiques

Situation 2011	population zone de chalandise considérée	94 400
	surfaces nécessaires par hab. (grille d'urbanisme)	0,020 m <sup>2</sup>
	surfaces de plans d'eau fonctionnant à l'année nécessaires	1 888,0 m <sup>2</sup>
	surfaces de plans d'eau fonctionnant à l'année à construire	<b>1 638,0 m<sup>2</sup></b>
Simulation 2030	population zone de chalandise considérée <i>(projection sur la base de la croissance 1999-2011)</i>	112 257
	surfaces nécessaires par hab. (grille d'urbanisme)	0,020 m <sup>2</sup>
	surfaces de plans d'eau fonctionnant à l'année nécessaires	2 245,1 m <sup>2</sup>
	surfaces de plans d'eau fonctionnant à l'année à construire	<b>1 995,1 m<sup>2</sup></b>

*Bilan des surfaces de plan d'eau existantes et à créer à l'échelle de la zone de chalandise*

→ L'approche quantitative par ratios met en exergue le déficit notable en surfaces de plans d'eau à l'échelle de la zone de chalandise.







## **3. LA DEMANDE DES USAGERS**

# LA DEMANDE DU GRAND PUBLIC – TENDANCES GENERALES

- A partir des années 90, stabilité du sport fédéral et développement des pratiques sportives orientées vers le sport-loisirs, la remise en forme, la recherche de bien-être ou de bénéfices santé
- Une évolution fortement encouragée par les politiques de santé publique menées en faveur de la pratique régulière d'une activité physique
  - Un fort développement des pratiques de la nage en ligne
  - Un fort engouement pour les pratiques « santé – forme », manifestation d'une tendance lourde du culte du corps et de la santé (objectif de santé physique et psychologique), qui s'élargit bien au-delà de la population des seniors
- Vieillesse de la population / allongement de la durée de vie
  - Forte demande de la part des seniors « actifs » et évolutions des demandes (aquagym « senior »)
  - Allongement du cycle de vie du sportif
- Une diversification de l'offre qui tend à augmenter le spectre de la population concernée
  - Tendance à reproduire en bassins tous les sports « terrestres » : aquabike / aquajump / aqua cardio / aqua fitness
- La natation -et les pratiques aquatiques au sens large- est le 3<sup>ème</sup> sport le plus pratiqué par les français avec
  - Plus de 30 % de pratiquants réguliers ou occasionnels.
  - 23 millions de personnes fréquentent une piscine publique,
  - 14,5 millions de personnes nagent régulièrement ou occasionnellement,
  - 4 millions de français nagent au moins une fois par semaine,
- Touchant le plus large public, les équipements aquatiques sont parmi les équipements sportifs les plus emblématiques des collectivités
  - En réponse à cette diversification et à cette massification des pratiques, des piscines qui évoluent en complexes aquatiques, où les loisirs, la détente et la santé complètent les fonctions sportives et éducatives traditionnelles

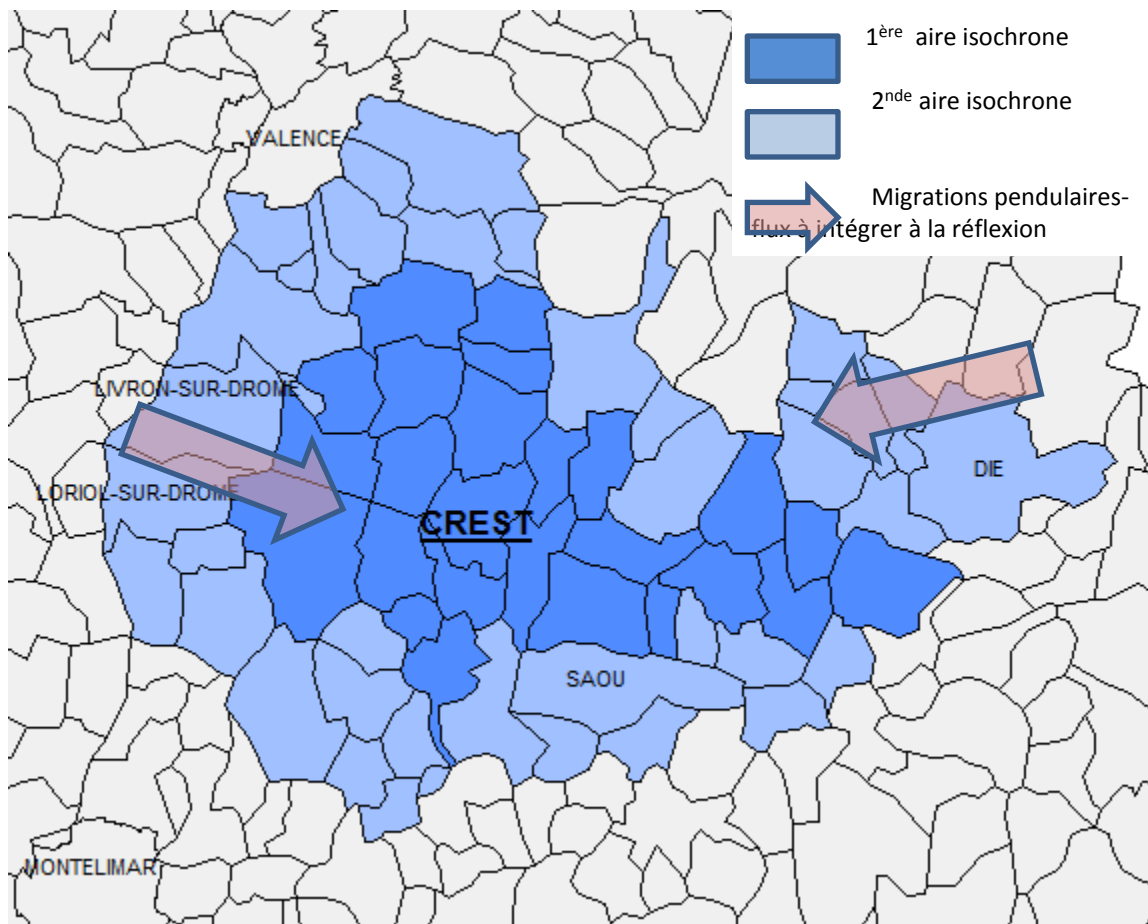
# QUEL POTENTIEL DE FREQUENTATION GRAND PUBLIC D'UN FUTUR EQUIPEMENT?

- Le potentiel de fréquentation grand public de l'équipement est établi en fonction de sa zone de chalandise présumée
- L'estimation de la zone de chalandise tient compte : des caractéristiques géographiques et urbaines du territoire, des habitudes de déplacement, du niveau d'équipement en piscines...
- Dans le cas présent, la zone de chalandise estimée tient compte :
  - D'un territoire en grande partie rural
  - De la prédominance des déplacements en voiture
  - De l'attractivité des agglomérations de Valence et de Montélimar
  - Mais aussi de l'attractivité de la Ville de Crest en tant que pôle d'emplois
  - De temps de déplacement importants, notamment depuis des communes de la Vallée de la Gervanne ou de la Vallée du Roubion
  - De l'absence d'équipements aquatiques structurants à proximité immédiate
- Au sein de cette zone de chalandise, les niveaux d'attractivité des différents isochrones sont évalués comme suit :
  - Isochrone 1 : captif à 70 % (absence d'équipements « concurrents » mais temps de déplacement rapidement conséquents)
  - Isochrone 2 : captif à 25% (polarisation de Valence / Montélimar, présence d'équipements concurrents, mais des équipements ne répondant pas à la diversité des besoins)

# QUEL POTENTIEL DE FREQUENTATION D'UN FUTUR EQUIPEMENT?

Sur la base des hypothèses précitées, le potentiel de fréquentation est estimé comme suit :

- **Isochrone 1** : 25 communes / 30166 habitants (Insee 2011)
- **Isochrone 2** : 40 communes / 64229 habitants (Insee 2011)
- Sur cette base, et en prenant appui sur des hypothèses prudentes, le potentiel de fréquentation grand public -théorique- de l'équipement est évalué à **73000 passages pour la partie aquatique (entrées piscines + activités)**
- Au-delà des isochrones 1 & 2, des usages s'observeront mais ils seront épisodiques. Dans la perspective d'estimations prudentes, ils ne sont pas pris en compte dans l'évaluation du potentiel de fréquentation.



*La zone de chalandise du futur équipement, composée de deux aires isochrones*

- Le potentiel de fréquentation grand public -théorique- de l'équipement est évalué à 73 000 passages annuels
- La capacité du futur équipement à capter tout ou partie de son potentiel de fréquentation dépendra tant du programme de travaux envisagé que de la politique d'animation et de gestion mise en œuvre par le futur exploitant



# LA DEMANDE SCOLAIRE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE

## Rappel : organisation théorique de la natation scolaire au 1<sup>er</sup> degré

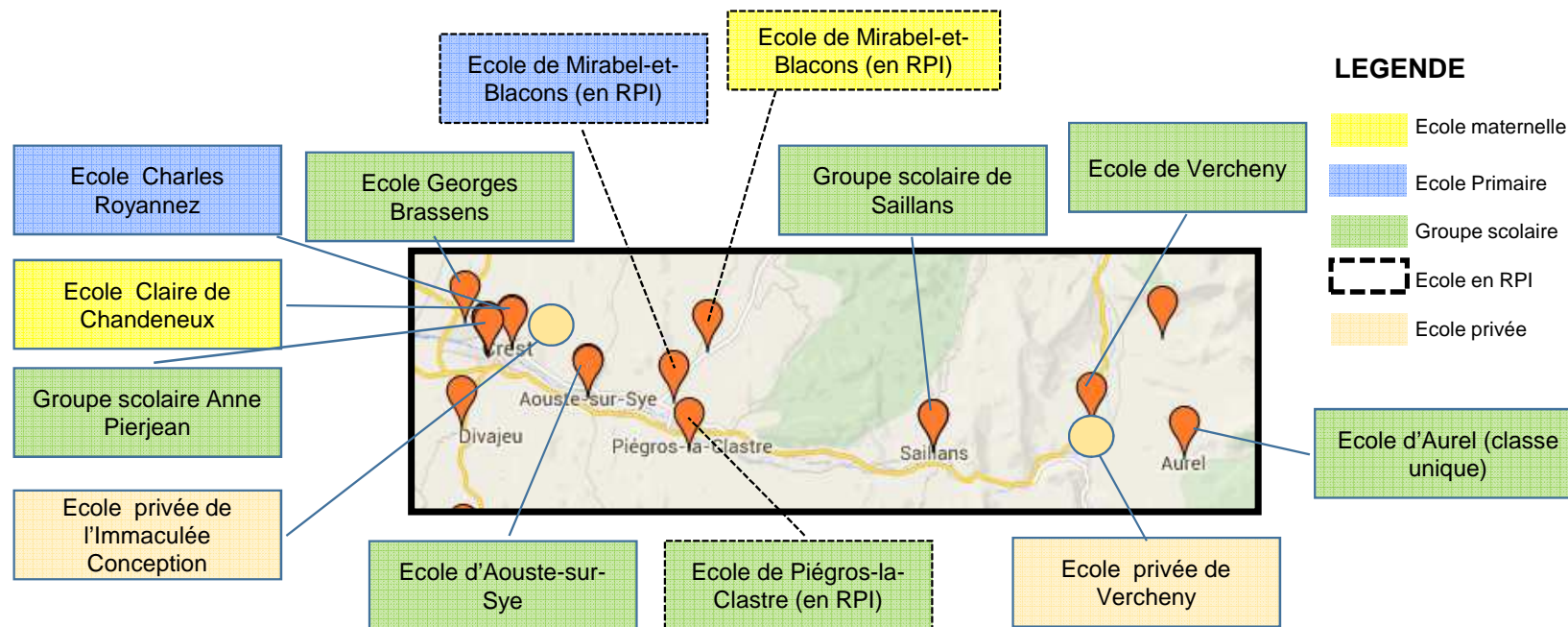
### **Rappel :**

L'organisation de la natation scolaire trouve ses fondements dans la circulaire de l'Education Nationale du 7 Juillet 2011 (n° 2011-090). Apprendre à nager à tous les élèves est une **priorité nationale**, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

<b>Cycle 1 :</b> <b>Ecole Maternelle</b> <b>(Petite Section et Moyenne Section)</b>	<b>Cycle 2 :</b> <b>Cycle des apprentissages fondamentaux</b> <b>(Grande Section, CP et CE1)</b>	<b>Cycle 3 :</b> <b>Cycle des approfondissements</b> <b>(CE2, CM1, CM2)</b>
Lorsque c'est possible,	<p><b>Cycle prioritaire pour l'apprentissage de la natation</b></p> <p>Une trentaine de séances à prévoir, réparties en deux ou trois cycles d'activité</p> <p><b>Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• se déplacer sur une quinzaine de mètres,</li><li>• s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter</li></ul>	<p><b>Cycle d'approfondissement</b> pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège</p> <p>Eventuellement, un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances</p> <p><b>Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• se déplacer sur une trentaine de mètres,</li><li>• plonger, s'immerger, se déplacer</li></ul>

# Zoom sur les écoles du 1<sup>er</sup> degré de la CCCPS

- Plus de 25 classes concernées au sein de la 3CPS par des créneaux piscine (en vue d'une conformité avec les objectifs de l'Education Nationale)
- Des problématiques propres à des territoires ruraux : classes uniques / classes multi-niveaux / RPI / difficultés d'accès à des créneaux piscine





# LA DEMANDE SCOLAIRE DU 2<sup>ND</sup> DEGRE

## Rappel : organisation théorique de la natation scolaire

### Rappel :

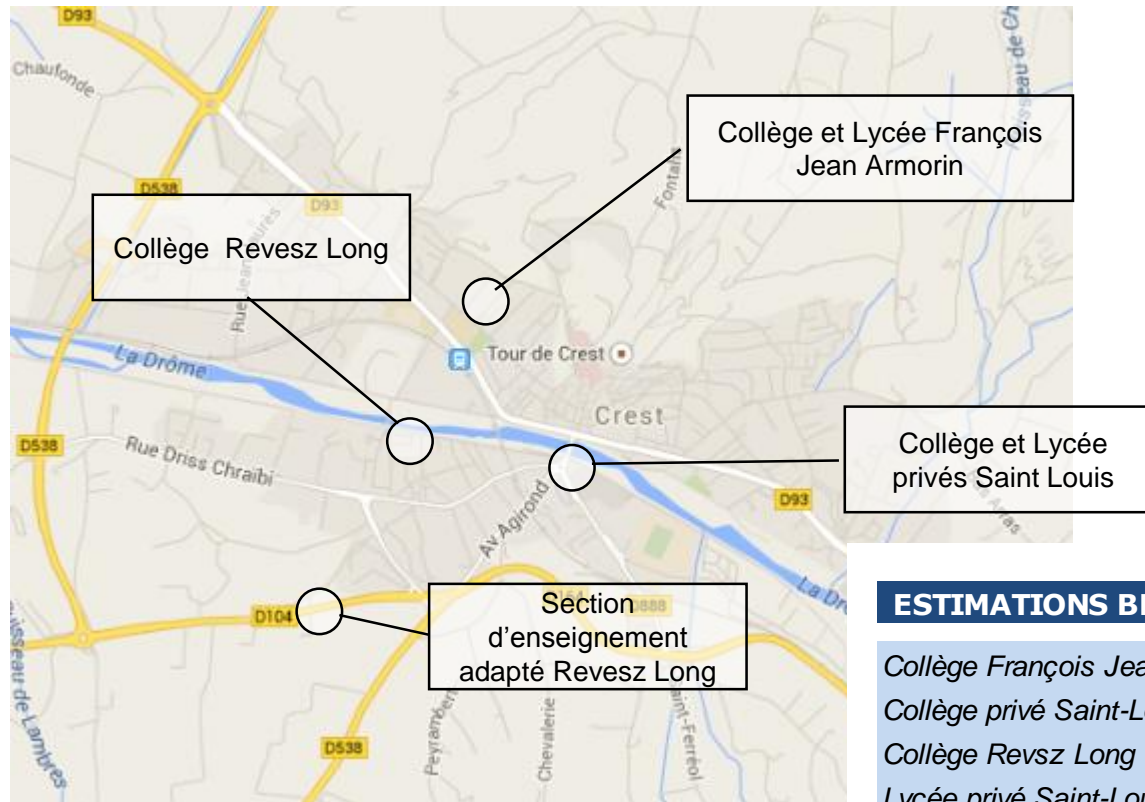
L'organisation de la natation scolaire trouve ses fondements dans la circulaire de l'Education Nationale du 7 Juillet 2011 (n° 2011-090). Apprendre à nager à tous les élèves est une **priorité nationale**, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

Cycle d'adaptation : 6 <sup>ème</sup>	Cycle central : 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup>	Cycle d'orientation : 3 <sup>ème</sup>
<p>Dans la mesure du possible, <b>acquisition dès la 6<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> degré du « savoir-nager »</b> (compétence à nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé).</p> <p>Une fois le « savoir-nager » acquis et vérifié, possibilité d'atteindre les niveaux 1 puis 2 des activités aquatiques et nautiques (notamment natation de vitesse et natation longue) à l'issue de cycles d'apprentissage.</p>	<p><b>Au plus tard, l'acquisition du « savoir-nager » doit intervenir et être vérifié avant la fin de la 3<sup>ème</sup>.</b></p> <p>Une fois le « savoir-nager » acquis et vérifié, possibilité d'atteindre les niveaux 1 puis 2 des activités aquatiques et nautiques (notamment natation de vitesse et natation longue) à l'issue de cycles d'apprentissage.</p>	



# Zoom sur les établissements du 2<sup>nd</sup> degré de la CCCPS

Ils se concentrent à Crest et englobent trois collèges, deux lycées et une section d'enseignement adaptée



- L'équipement aquatique bénéficiera aux scolaires des établissements du 2<sup>nd</sup> degré de la Ville de Crest, permettant notamment la préparation de l'option « natation » au baccalauréat.

ESTIMATIONS BESOINS	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	2 <sup>nde</sup>
<i>Collège François Jean Armorin</i>	4	5	
<i>Collège privé Saint-Louis</i>	4	4	
<i>Collège Revsz Long</i>	6	5	
<i>Lycée privé Saint-Louis</i>			10
<i>Lycée François Jean Armorin</i>			4
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
	<b>NOMBRE D'ELEVES</b>		<b>1 050</b>

# BILAN : FREQUENTATIONS SCOLAIRES

- Les besoins scolaires à l'échelle de la CCCPS sont évalués à environ 20 100 passages annuels. **Restent à prendre en compte les besoins des écoles privées du 1<sup>er</sup> degré**
- Au-delà, il est probable que l'équipement fasse l'objet de demandes de créneaux de la part :
  - D'établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré de communes de la Vallée de la Drôme-Diois actuellement non équipées en piscine couverte
  - D'établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré des communes suivantes (ne disposant pas d'équipement aquatique fonctionnant à l'année) : Die, Dieulefit, Cléon d'Andran, Chabeuil

ESTIMATIONS BESOINS	1er degré	2nd degré	Total
<i>Nombre de classes concernées</i>	25	42	67
Hypothèses retenues	- 3 cycles de natation annuels - 2 classes accueillies en simultané - de l'ordre de 12 séances par cycle		
<i>Nombre de créneaux scolaires hebdomadaires</i>	4	7	11
<i>Fréquentations scolaires (en nombre de passages)</i>	7 500	12 600	20 100

# LE PUBLIC TOURISTIQUE

- Echelle de réflexion de la politique touristique : la vallée de la Drôme / Diois
- Diagnostic de l'étude de 2007 (Etude SMDVD) :
  - Une clientèle touristique essentiellement familiale
  - Une offre essentiellement estivale, liée à un hébergement et des activités majoritairement de plein-air
  - Les atouts spécifiques de la Vallée de la Drôme : accessibilité et proximité
  - Des marges d'amélioration pour des activités, des animations et des sites adaptés aux enfants
  - Crest, reconnue comme point d'appel pour les visiteurs (notamment avec la Tour de Crest qui accueille 35 000 visiteurs par an) et qui, pour autant, pâtit d'une faible animation hors saison
- Sur la base du diagnostic et de préconisations, le schéma de développement et d'un plan d'actions a été construit selon la stratégie suivante :  
**« La Vallée de la Drôme, un territoire touristique proche et accessible à tous, une gamme de loisirs de découverte diversifiée pour les familles et les enfants »**

# LE PUBLIC TOURISTIQUE

## L'opportunité d'une grande cohérence entre le projet d'équipement aquatique et la politique touristique à l'échelle de la Vallée de la Drôme-Diois

- Un équipement complémentaire des activités de pleine-nature et qui, contrairement à ces dernières, s'affranchit de l'aléa climatique : la piscine comme produit touristique, commercialisable, fiable et disponible toute l'année
  - Le pendant indispensable d'un territoire qui mise beaucoup sur le plein-air?
  - Un équipement qui, sous réserve d'aménagements adaptés, s'inscrit en phase avec les publics cibles de la stratégie touristique :
    - Les familles, notamment les familles avec enfants
    - Les adeptes du sport-loisirs
  - Un site d'implantation envisagé qui bénéficiera du plan d'actions touristiques : aménagement d'une voie verte le long de la Drôme, renforcement du train comme moyen de déplacement à travers le territoire
  - visibilité et attractivité pour le futur centre aquatique
  - Réciproquement, un équipement qui vient servir la politique touristique : un levier de développement touristique, un produit-phare fonctionnant à l'année et que les différents partenaires touristiques peuvent s'approprier
  - un outil partagé, bénéficiant d'une situation de « monopole » permettant une communication commune
- De réelles synergies à créer entre le positionnement touristique retenu pour le territoire et le projet de centre aquatique : public-cibles, aménagements, temps de pratique...

# BILAN DES FREQUENTATIONS PREVISIONNELLES

TYOLOGIE D'USAGERS	POTENTIEL DE FREQUENTATION
<i>Grand public</i>	73 000
<i>Touristes</i>	3 500
<i>Scolaires</i>	20 100
<i>ALSH / médico-social</i>	1 900
<i>Clubs et associations</i>	à définir
<b>TOTAL</b>	<b>98 500</b>

- Les données de fréquentation ci-avant constituent pour l'heure une 1<sup>ère</sup> estimation sur la base d'une 1<sup>er</sup> état des lieux du territoire; elles devront être affinées dans la suite du projet
- D'autant que certaines typologies d'utilisateurs restent difficilement prévisibles, à l'exemple du public touristique
- D'où la nécessité de garder la plus grande prudence dans ces estimations de fréquentation.

→ Sous réserve d'une réponse aux besoins du territoire et d'un programme d'activités dynamique et varié, le futur équipement peut viser près de 100 000 passages annuels tous publics confondus.

## 4. ENJEUX ET FONDAMENTAUX



Les enjeux mis en exergue induisent les fondamentaux suivants qui constituent la « colonne vertébrale » de l'équipement aquatique en projet

- **Une surface de plan d'eau fonctionnant à l'année supérieure à 500 m<sup>2</sup>** afin de répondre aux besoins actuels, d'anticiper les évolutions démographiques du territoire et de favoriser l'attractivité de l'équipement au-delà des frontières actuelles de la 3CPS.
- **Des surfaces de plan d'eau répondant à la demande des publics-cibles de l'équipement : grand public, scolaires, clubs & associations et touristes**
- **Un équipement qui privilégie les dimensions suivantes des pratiques aquatiques : sport-santé / sport-apprentissage / détente-loisirs**
- **La création d'espaces de rencontre et de convivialité au sein de l'équipement, confirmant le site comme un véritable lieu de vie pour les communes de la 3CPS**
- **Des aménagements garantissant un maintien de l'attractivité en période estivale : aménagements aquatiques et terrestres extérieurs (restant à définir)**
- **Des aménagements qui constituent une vraie valeur-ajoutée par rapport à des équipements de proximité et qui apportent des réponses aux besoins spécifiques du territoire**

# 4.

Travail pré-programmatique de la 3CPS







## Principales étapes du travail de la 3CPS

Le travail relatif au projet d'équipement aquatique a été mené par les instances suivantes de la 3CPS :

- La **Commission Sports**, l'une des 9 Commissions thématiques de la 3CPS, qui réunit 14 élus communautaires particulièrement sensibilisés aux enjeux sportifs
- Le **Séminaire d'élus**, instance ad hoc qui a réuni 25 élus pour travailler collectivement sur le projet
- Le **Conseil Communautaire**, l'assemblée délibérante de la 3CPS, chargée d'administrer les affaires de l'intercommunalité

**PHASE 1 : ETUDE DE FAISABILITE**  
Commission Sports du 29 octobre 2014

**PHASE 2 : PROPOSITION DE SCENARIOS**  
Réunions de travail de pré-programmation le 24 novembre 2014 et le 8 janvier 2015

**PHASE 3 : APPROFONDISSEMENT D'UN SCENARIO**  
Séminaire d'élus du 30 mars 2015

# RAPPEL DES SCÉNARIOS PROPOSÉS

	SCENARIO 1	SCENARIO 2	SCENARIO 3	SCENARIO 4
<b>SURFACES DE PLANS D'EAU*</b>	492,5 m <sup>2</sup>	492,5 m <sup>2</sup>	662,5 m <sup>2</sup>	662,5 m <sup>2</sup>
<b>EMPRISE FONCIERE DU BATIMENT**</b>	De l'ordre de 2 380 m <sup>2</sup>	De l'ordre de 2 570 m <sup>2</sup>	De l'ordre de 2 700 m <sup>2</sup>	De l'ordre de 3 010 m <sup>2</sup>
<b>ESPACES INTERIEURS D'ACTIVITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin sportif, d'apprentissage et d'activités de 312,5 m<sup>2</sup> (25 m / 5 couloirs)</li> <li>Bassin détente-loisirs de 180 m<sup>2</sup></li> <li>Pataugeoire de 40 m<sup>2</sup></li> <li>Jacuzzi de 12 m<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin sportif, d'apprentissage et d'activités de 312,5 m<sup>2</sup> (25 m / 5 couloirs)</li> <li>Bassin détente-loisirs de 180 m<sup>2</sup></li> <li>Pataugeoire de 40 m<sup>2</sup></li> <li>Remise en forme « balnéo » autonome : hammam / sauna / salle de détente / jacuzzi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin sportif, d'apprentissage et d'activités de 375 m<sup>2</sup> (25 m / 6 couloirs)</li> <li>Bassin détente-loisirs de 150 m<sup>2</sup></li> <li>Pataugeoire de 40 m<sup>2</sup></li> <li>Remise en forme « balnéo » autonome : hammam / sauna / salle de détente / jacuzzi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin sportif, d'apprentissage et d'activités de 375 m<sup>2</sup> (25 m / 6 couloirs)</li> <li>Bassin détente-loisirs de 150 m<sup>2</sup></li> <li>Pataugeoire de 60 m<sup>2</sup></li> <li>Remise en forme « balnéo » autonome : hammam / sauna / salle de détente / jacuzzi</li> </ul>
<b>ESPACES EXTERIEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de jeux d'eau extérieure de 50 m<sup>2</sup></li> <li>Terrasses minérales</li> <li>Terrasses végétalisées (2000 m<sup>2</sup>)</li> <li>Buvette-restaurant en structure légère (fonctionnement estival)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de jeux d'eau extérieure de 50 m<sup>2</sup></li> <li>Terrasses minérales</li> <li>Terrasses végétalisées (2000 m<sup>2</sup>)</li> <li>Buvette-restaurant en structure légère (fonctionnement estival)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin extérieur de 200 m<sup>2</sup></li> <li>Aire de jeux d'eau extérieure de 50 m<sup>2</sup></li> <li>Terrasses minérales</li> <li>Terrasses végétalisées (2000 m<sup>2</sup>)</li> <li>Buvette-restaurant en structure légère (fonctionnement estival)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin extérieur de 200 m<sup>2</sup></li> <li>Aire de jeux d'eau extérieure de 100 m<sup>2</sup></li> <li>Terrasses minérales</li> <li>Terrasses végétalisées (2000 m<sup>2</sup>)</li> </ul>
<b>AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inox proposé en base (hors pataugeoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Découvrabilité partielle du hall bassins (au droit du bassin détente-loisirs)</li> <li>Aménagement ludique structurant intérieur : boule à vague / pentagliss / toboggan</li> <li>Inox proposé en base (hors pataugeoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement ludique structurant intérieur: boule à vague / pentagliss / toboggan</li> <li>Inox proposé en base (hors pataugeoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagements ludiques structurant : boule à vague / pentagliss / toboggan intérieur et extérieur</li> <li>Espace restauration / séminaires en dur</li> <li>Inox proposé en base (hors pataugeoire)</li> </ul>

# RAPPELS : FORCES ET FAIBLESSES DES SCÉNARIOS PROPOSÉS

	SCENARIO 1	SCENARIO 2	SCENARIO 3	SCENARIO 4
PRINCIPALES FORCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des « fondamentaux » du projet</li> <li>• Présence des 3 dimensions des pratiques aquatiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sport &amp; apprentissage</li> <li>• Loisirs</li> <li>• Remise en forme</li> </ul> </li> <li>• Coût en investissement maîtrisé</li> <li>• Aménagements attractifs qui distinguent l'équipement d'une piscine traditionnelle : aire de jeux d'eau extérieure, jacuzzi intérieur, bassins inox</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forces du scénario 1</li> <li>• Développement et autonomisation de la remise en forme « balnéo » :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunité d'un traitement plus qualitatif</li> <li>• Recettes supplémentaires</li> <li>• Gains d'attractivité</li> </ul> </li> <li>• Dimension ludique plus ambitieuse (aménagement ludique structurant) et opportunité de créer un aménagement « inédit » à l'échelle du territoire : boule à vagues ?</li> <li>• Plus grande attractivité estivale de l'équipement, liée à la découvrabilité partielle du hall bassins</li> <li>• 1 équipement davantage séduisant pour le public touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forces du scénario 2 (hors la découvrabilité)</li> <li>• Adjonction d'une 6<sup>ème</sup> ligne de nage, permettant de s'inscrire dans une démarche prospective et d'anticiper l'émergence de nouvelles pratiques aquatiques à l'échelle de la zone de chalandise</li> <li>• Plus grande attractivité des espaces extérieurs avec l'adjonction d'un bassin. Opportunité de proposer un aménagement « inédit » dans la Drôme : bassin nordique (donnant lieu à des espaces extérieurs « quatre saisons ») ou bassin bio</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forces du scénario 3</li> <li>• Plus grande attractivité estivale de l'équipement avec le développement des espaces extérieurs : augmentation des surfaces d'aire de jeux d'eau extérieur et adjonction d'un aménagement ludique structurant extérieur</li> <li>• Plus globalement, augmentation de l'attractivité de l'équipement avec l'agrandissement de la patageoire intérieure</li> <li>• Intégration au projet d'un espace restauration / séminaire « en dur » en lieu et place de la structure légère estivale</li> </ul>
PRINCIPALES FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Scénario « classique », qui ne présente pas d'aménagement phare générant des gains d'attractivité</li> <li>• Attractivité modérée auprès du public touristique</li> <li>• Des espaces extérieurs au fonctionnement exclusivement estival</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des espaces extérieurs au fonctionnement exclusivement estival</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessaire inflation des surfaces et des coûts en investissement et en fonctionnement, à relativiser au regard des gains en termes d'attractivité et de fréquentations grand public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessaire inflation des surfaces et des coûts en investissement et en fonctionnement, à relativiser au regard des gains en termes d'attractivité et de fréquentations grand public</li> </ul>

# SYNTHESE DES APPORTS DE LA 1ERE REUNION DE TRAVAIL

- Un consensus se dessine autour d'un équipement suffisamment attractif qui fasse la synthèse entre les différents enjeux du territoire et qui permette la mixité des usages
- La colonne vertébrale suivante : « 25 m / 6 couloirs / bassin détente-loisirs / pataugeoire intérieure » recueille la majorité des avis (scénarios 3 et 4)
- L'enjeu touristique est réitéré. Les élus valident l'objectif d'une grande attractivité estivale, pour répondre à la demande touristique estivale et pour pallier le manque de plages aménagées et sécurisées le long de la Drôme. Ainsi, des aménagements comme la découvrabilité ou un bassin extérieur sont plébiscités
- Des services connexes peuvent également se révéler pertinents pour les élus, dans la mesure où ils viennent élargir l'éventail des typologies d'utilisateurs potentiels, accroissent la polyvalence de l'équipement et peuvent contribuer à diminuer le déficit de fonctionnement. Ainsi, la majorité des élus est favorable à l'adjonction au sein de l'équipement :
  - D'une offre de remise en forme « balnéo » (scénarios 2 à 4)
  - D'une offre de restauration : soit d'une structure légère (type snack-buvette à fonctionnement estival), soit d'un restaurant « en dur », également adapté à l'accueil de séminaires / réunions / groupes (scénario 4)

→ **Sans qu'un scénario exclusif ne recueille l'unanimité des voix, les élus retiennent les éléments des scénarios qui répondent au mieux aux besoins du territoire :**

→ Attractivité auprès des différents publics, dont les touristes

→ Offre aquatique en plein-air

→ Services connexes en réponse à des lacunes du territoire et / ou pour générer davantage de fréquentations et de recettes

→ **Il s'agit à présent de proposer un scénario synthétisant ces différentes attentes**



# Fiche d'identité provisoire du scénario de travail

## SCENARIO DE PREPROGRAMMATION

FMI	FMI hivernale de 525 baigneurs / FMI estivale entre 600 et 825 baigneurs
ERP	Type X, de 2 <sup>nde</sup> ou de 3 <sup>ème</sup> catégorie
Surfaces	Emprise prévisionnelle du bâtiment de 2 900 m <sup>2</sup> (conception de plain-pied)
Espaces intérieurs	<p>1- Hall bassins, intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un bassin sportif de 375 m<sup>2</sup> (25 m / 6 couloirs),</li> <li>- un bassin détente-loisirs a minima de 150 m<sup>2</sup>,</li> <li>- une pataugeoire de 40 m<sup>2</sup>,</li> <li>- les plages liées à ces différents aménagements</li> </ul> <p>2 - Remise en forme "balnéo", intégrant à titre d'exemple des aménagements « balnéo » tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cabines sauna et hammam</li> <li>- Jacuzzi</li> <li>- salle de détente / solarium</li> </ul>
Espaces extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre aquatique en plein-air, soit sous forme d'un bassin extérieur ou d'une découvrabilité partielle du hall bassins</li> <li>- Aire de jeux d'eau extérieure de 60 m<sup>2</sup></li> <li>- Terrasses minérales et végétales</li> <li>- En base ou en option : toboggan ou pentagliss</li> </ul>



## Principaux éléments du scénario de travail restant à définir

- Quelle offre « plein-air » ?
  - Un bassin extérieur ?
  - Une découvrabilité du hall bassins?
- Quelle intégration de la dimension détente / bien-être / ludique au sein de l'équipement ?
  - Maintien d'une remise en forme « balnéo » ?
  - Quel contenu ?
  - Quelle autonomisation ?
  - Quels aménagements ludiques intérieurs / extérieurs?
- Quels services connexes ?
  - Restauration à l'année, snack estival, distributeurs, etc. ?
  - Autre offre : surfaces sportives sèches ?

→ Au-delà de ces 3 principaux points, l'ensemble des espaces et locaux de l'équipement seront réétudiés et réajustés autant que de besoin dans le cadre du travail ultérieur de programmation

→ Sous réserve de leur opportunité et de leur faisabilité, les propositions de l'assemblée seront étudiées par la Maîtrise d'Ouvrage



## Estimation des coûts en investissement

- A ce stade, et sous réserve des évolutions ultérieures du scénario tel qu'envisagé aujourd'hui, l'estimation des coûts en investissement s'inscrit dans la fourchette suivante :

	Scénario « bas »	Scénario « haut »
<b>Coût travaux HT</b>	<b>7,64 M €</b>	<b>8,13 M €</b>



+ bassin extérieur  
+ restaurant en dur  
- découvrabilité

**Ce coût d'objectif devra être impérativement pris en compte par les équipes de conception comme un objectif intangible de la Maîtrise d'ouvrage.**



## Estimation des coûts en fonctionnement

- Hypothèses de fonctionnement retenues pour l'estimation des coûts de fonctionnement :
  - Un équipement très largement ouvert au grand public, en cohérence avec les dimensions grand public, familiale et touristique de l'équipement
  - Les fréquentations prévisionnelles sont estimées à partir des caractéristiques du scénario de travail, de la zone de chalandise de l'équipement, du panorama des équipements aquatiques à proximité, etc.
  - Les charges et recettes d'exploitation sont évaluées en conformité avec le fonctionnement d'un équipement aquatique contemporain
- Cette évaluation des coûts de fonctionnement sera affinée en phase de programmation en fonction :
  - Des solutions techniques et environnementales retenues
  - Des aménagements inclus au programme
- A noter que le mode de gestion n'a qu'une incidence marginale sur le coût en fonctionnement

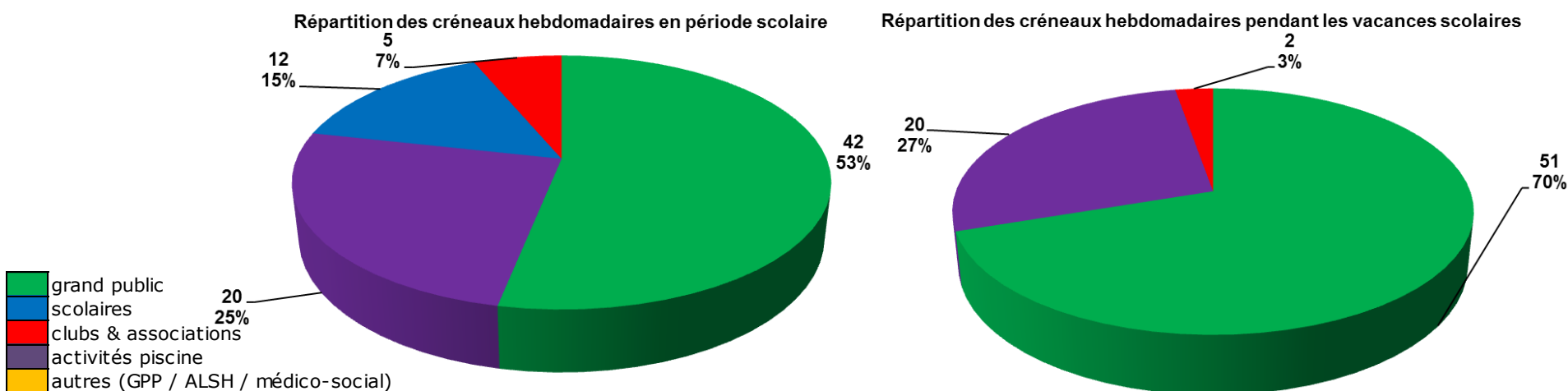
	<b>Scénario de travail</b>
<b>Déficit structurel d'exploitation</b>	<b>350 K €- 450 K €</b>



# AMPLITUDE D'OUVERTURE / CRENEAUX PREVISIONNELS

Les données d'exploitation prévisionnelles sont évaluées sur la base des hypothèses d'utilisation suivantes :

- Données de fonctionnement prévisionnelles :
  - Une ouverture globale de l'équipement de 3406 heures annuelles, selon la répartition entre publics suivante (pour le hall bassins)
  - Ouverture de l'équipement 7 j / 7, y compris 7 j / 7 au grand public
  - 12 créneaux hebdomadaires dédiés aux scolaires, dont 5 au 1<sup>er</sup> degré et 7 au 2<sup>nd</sup> degré
  - 9,7 h de fonctionnement quotidien en moyenne à l'année
- L'ouverture au grand public (entrées individuelles + activités) représente :
  - 78% des créneaux ouverts au public en période scolaire
  - 97% des créneaux ouverts au public en période de vacances (petites et grandes vacances)
  - 100% des créneaux ouverts au public à l'année de la remise en forme



- Un équipement très largement ouvert au grand public, en cohérence avec la dimension grand public, familiale et touristique de l'équipement
- Les hypothèses d'utilisation présentées visent à illustrer les possibilités d'utilisation du futur équipement en cohérence avec les orientations stratégiques validées. Les plannings présentés feront nécessairement l'objet d'un réexamen au moment de la mise en exploitation de l'équipement

# EVALUATION DES FRÉQUENTATIONS PRÉVISIONNELLES

Les fréquentations prévisionnelles sont estimées à partir des caractéristiques des scénarios proposés, du potentiel de fréquentations publiques préalablement évalué (pour rappel estimé à 73 000 passages annuels), et de l'évaluation des fréquentations institutionnelles

	Scénario de synthèse
Grand public (dont touristes)	76 500 (de l'ordre de 100% de taux de captation)
Dont activités piscine	23 000
Remise en forme humide	4 380
Remise en forme sèche	
<b>Total fréquentations publiques</b>	<b>80 880</b>
Scolaires	18 000
Clubs & associations	2 000
ALSH / GPP / médico-social)	2 000
<b>Total fréquentations institutionnelles</b>	<b>22 000</b>
<b>Ensemble</b>	<b>102 880</b>

## Remarques :

- Ces chiffres pourront être atteints grâce à une gestion dynamique, une véritable stratégie de promotion et la mise en place d'un programme varié d'activités au cours de la semaine
- Les chiffres de fréquentations présentés sont volontairement réalistes : ils pourront être dépassés

## Rappels et méthodologie :

- Les charges de personnel représentent **le poste de dépenses le plus important** dans un équipement aquatique : **de l'ordre de 60% des charges de fonctionnement**
- **Rappel des normes d'encadrement à respecter en vue de l'accueil de scolaires** (*circulaire du 7 juillet 2011 relative à l'enseignement de la natation dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré*) :
  - **À l'école élémentaire** : l'encadrement est assuré par l'enseignant et **un** adulte agréé
  - **À l'école maternelle** : l'encadrement est assuré par l'enseignant et **deux** adultes agréés
  - **Dans le 2<sup>nd</sup> degré** : l'encadrement est assuré par l'enseignant
- **Rappel des normes de surveillance :**
  - Fixées dans le POSS de l'équipement
  - Surveillance assurée par un ou des MNS exclusivement affectés à cette tâche
- **Hypothèses retenues pour l'estimation du personnel du futur équipement:**
  - Dans le 1<sup>er</sup> degré, **1 MNS en encadrement** pour chaque classe du 1<sup>er</sup> degré
  - Pour tout public, **1 MNS en surveillance** par zone de surveillance
  - MNS de la piscine pour **l'encadrement des activités en régie**
  - Absence de surveillance spécifique pour les espaces de remise en forme ou pour les aménagements ludiques
- **Hypothèse d'une internalisation de l'ensemble des activités aquatiques (et remise en forme balnéo) de l'équipement**
- **Hypothèse d'une externalisation du restaurant (dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire)**

# BESOINS PREVISIONNELS EN PERSONNEL (2/2)

Sur la base de l'amplitude d'ouverture, des publics accueillis, des rotations de poste et de la configuration de l'équipement, les besoins en personnel sont estimés comme suit :

	Equivalents Temps Plein (ETP)
	Scénario de synthèse
Direction	1
Accueil et secrétariat	2
MNS	6,75
Agents d'entretien	4,25
Agents techniques polyvalents	1,5
Agent du restaurant	
<b>Ensemble</b>	<b>15,5</b>

## Remarques :

Le personnel est évalué en fonctionnement normal de l'équipement : le nombre d'ETP indiqué ci-dessus n'inclut pas l'accroissement de personnel nécessaire en saison estivale (saisonniers...).

→ Au stade de la préprogrammation, les besoins prévisionnels en personnel du scénario de synthèse représentent a minima 15,5 ETP

# HYPOTHESES DE TARIFICATION

## ■ Hypothèses de tarification (TTC) retenues pour l'évaluation des recettes d'exploitation

	ADULTE PLEIN TARIF	ENFANT PLEIN TARIF	ADULTE ABONNEMENT*	ENFANT ABONNEMENT*	ACTIVITES PISCINE	REMISE EN FORME HUMIDE
TARIF	4,5 €	3,5 €	4 €	3 €	7 € - 10 €	7 € - 10 €

\* Tarification évaluée sur la base d'abonnements 10 entrées

■ Cette tarification indicative tient compte : de l'environnement concurrentiel, de la qualité de la prestation offerte, mais aussi de la vocation sociale d'un service porté par une collectivité publique

### ■ A titre indicatif :

- Aloha à Montélimar : entrée Agglo : 3,80€, hors Agglo : 5,30€, 10 leçons = 100€, 10 séances d'aquagym : 100€
- Diabolo à Bourg de Péage : entre adulte : 4,60€, réduit : 4,10€, bien-être : 15,70€, activité : 16,80€

■ En phase d'exploitation, et en fonction du scénario retenu, d'autres tarifs pourront être proposés en réponse aux besoins, aux périodes de fréquentation et aux prestations offertes :

- Tarifs pour les habitants de la CC
- Tarifs pour des communes associées (dans le cadre de conventions)
- Abonnements illimités annuels
- Entrée estivale
- Entrée familles
- Etc...

# RECETTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES

Au vu des caractéristiques du scénario de synthèse et de son potentiel de fréquentation, les recettes d'exploitation sont estimées comme suit :

	<b>Scénario de synthèse</b>
Entrées publiques	167 188
Entrées activités piscine	158 125
Entrées remise en forme	30 113
Recettes location/vente matériel	3 000
Redevance restaurant	15 000
<b>Total recettes publiques</b>	<b>373 425</b>
Entrées scolaires 1 <sup>er</sup> degré	26 470
Entrées scolaires 2 <sup>nd</sup> degré	37 058
Entrées clubs & associations	7 059
Entrées ALSH / GPP / médico-social	7 059
<b>Total recettes institutionnelles</b>	<b>77 645</b>
<b>Total recettes</b>	<b>451 070</b>

**Remarque :** Les publics institutionnels sont valorisés au coût horaire de fonctionnement de l'équipement

- Ces chiffres pourront être atteints grâce à une gestion dynamique, une véritable stratégie de promotion et la mise en place d'un programme varié d'activités au cours de la semaine
- Les chiffres de fréquentations présentés sont volontairement réalistes : ils pourront être dépassés